
V. PROGRAMMES ET SERVICES FÉDÉRAUX À L'EXPORTATION

Afin de favoriser l'expansion des exportations canadiennes, le ministère des Affaires extérieures administre deux programmes de promotion commerciale, notamment:

- a) le Programme des projets de promotion (PPP) par lequel il planifie et réalise des projets de promotion à l'étranger; et
- b) le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) par lequel des prêts sont consentis à des sociétés pour couvrir les frais d'implantation sur un marché d'exportation où les risques peuvent empêcher les initiatives.

Programme des projets de promotion

Dans le cadre du PPP, des expositions commerciales canadiennes à l'étranger ainsi que des missions et des visites commerciales sont proposées et organisées par le Ministère. Ces activités incluent la participation à des foires commerciales internationales, des expositions solo et des promotions en magasin; l'organisation de séminaires techniques et de missions commerciales à l'étranger; et l'organisation de visites d'étrangers au Canada pour stimuler la vente de produits canadiens sur divers marchés d'exportation.

Programme de développement des marchés d'exportation

Contrairement aux projets mis sur pied par le PPP, les propositions formulées dans le cadre du PDME proviennent de l'industrie canadienne et non du gouvernement. Dans le cadre de ce programme, des prêts sont consentis à des sociétés pour couvrir les frais d'implantation sur un marché d'exportation qui pour-